ACHATS GÉNÉRAUX

Novembre : préparer les catalogues 2027 et fiabiliser les factures.

Le mobilier continue d'accélérer en septembre, tandis que le premier bilan officiel de facturation électronique signale des difficultés d'interopérabilité. La préparation 2027 doit donc porter sur le panier comparable, le coût de service et les statuts de factures. Pour les acheteurs publics concernés, les minima AGEC de plusieurs familles augmenteront en janvier : sécuriser preuves et référencement avant la fin d'année.

MEUBLES, AMEUBLEMENT ET TAPIS - IPC

+1,7

% sur un an

Septembre 2026 ; publié le 15/10/2026

AUTRES PRODUITS MANUFACTURÉS - IPC

100,27

indice, base 100 en 2025

Septembre 2026 ; publié le 15/10/2026

Mobilier : le glissement annuel accélère

L'IPC définitif de septembre relève +1,7 % sur un an pour meubles, ameublement et tapis, après +1,3 % en août. Ce sont des prix de consommation, pas un catalogue professionnel. Lecture ANYWAY : demander un panier à références, installation, garanties et reprise constants avant d'apprécier la hausse 2027. [1]

Facturation : désignation de plateforme ne vaut pas flux réussi

Le bilan ministériel du 12 octobre indique que 75 % des entreprises déclarant la TVA avaient désigné une plateforme de réception ; il relève aussi des difficultés de statuts et d'interopérabilité. Lecture ANYWAY : contrôler vos factures rejetées, avoirs et rapprochements réels ; cet indicateur national ne prouve pas que vos fournisseurs fonctionnent correctement. [8]

LECTURE ANYWAY

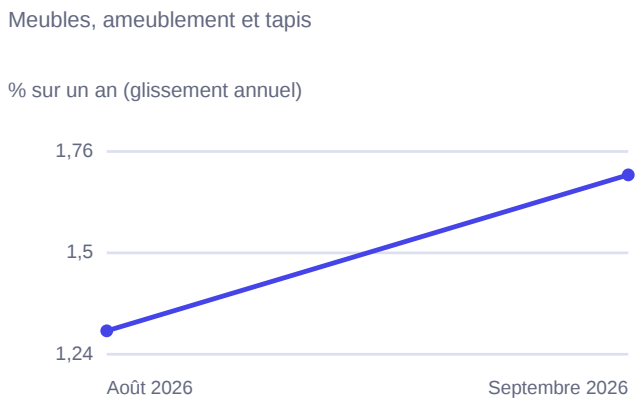
Séparer prix net, transport, installation, consommables et reprise ; conserver les mêmes références et services ou chiffrer explicitement la substitution.

MARCHÉS & TENDANCES

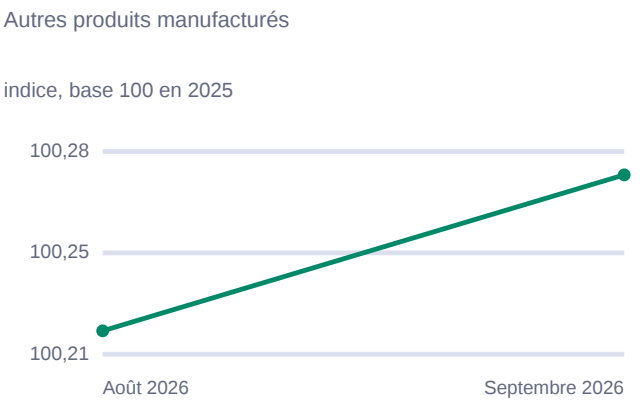
Cours et indices : voir leur évolution.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Meubles, ameublement et tapis - IPC [1]	+1,7 % sur un an · Septembre 2026 ; publié le 15/10/2026	+1,3 % / an en août, soit +0,4 point · Prix de consommation en France ; regroupement INSEE
Autres produits manufacturés - IPC [1]	100,27 indice, base 100 en 2025 · Septembre 2026 ; publié le 15/10/2026	100,22 en août ; +0,4 % / an publié · Consommation des ménages, France ; regroupement large

Évolution du mobilier et du contexte manufacturé [1] [7]



1,3 à 1,7 · +0,4 point



100,22 à 100,27 · +0,05 %

Mobilier : +1,3 % à +1,7 % sur un an, soit +0,4 point. Le regroupement manufacturé passe de 100,22 à 100,27. Contrôler les changements de gamme et de service avant de transposer ce signal aux prix professionnels.

Chaque série possède son unité et son échelle. Deux mesures distinctes : taux annuel et niveau d'indice, à représenter séparément. IPC consommation France, base 2025, pas achats BtoB. La publication de septembre ne fournit pas ici de cours de papier ou de papeterie professionnelle. Fréquence des observations : mensuelle.

Réemploi et recyclé : préparer les seuils 2027

Le décret AGEC fait passer en 2027 le minimum de produits intégrant des matières recyclées de 30 à 40 % pour les fournitures de bureau, et de 15 à 20 % pour le mobilier intérieur, en montant annuel des acheteurs publics concernés. Lecture ANYWAY : sécuriser les preuves de produits éligibles avant référencement, sans généraliser ces obligations aux achats privés. [3]

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

Facturation électronique · EN VIGUEUR

BtoB domestique TVA : réception depuis 01/09/2026 pour les entreprises concernées ; émission grandes entreprises/ETI depuis cette date, PME/micro au 01/09/2027. Les opérations hors périmètre ont leurs règles propres. [2] **À faire :** Tester réception, statuts, avoirs et rapprochement ; traiter les rejets avec chaque fournisseur.

AGEC : quotas publics · EN VIGUEUR

Minima 2026 des acheteurs publics concernés : fournitures de bureau 30 % intégrant du recyclé ; mobilier intérieur 20 % réemploi/réutilisation et 15 % intégrant du recyclé. Évolution en 2027 ; pas d'obligation générale privée. [3] **À faire :** Tracer produits éligibles et montants annuels ; préparer les minima 2027.

Délais de paiement · EN VIGUEUR

Plafond général convenu : 60 jours après émission ou, sous conditions, 45 jours fin de mois. Régimes sectoriels et factures périodiques distincts ; un blocage informatique ne prolonge pas les délais légaux. [4] **À faire :** Identifier le régime, traiter les litiges et payer dans les délais applicables.

RSE · Sécuriser dès novembre les preuves de circularité 2027

Réemploi : préparer les minima applicables

Le décret AGEC augmente en 2027 les minima de produits intégrant des matières recyclées : fournitures de bureau 30 à 40 %, mobilier intérieur 15 à 20 %, pour les acheteurs publics concernés. Il s'agit de montants annuels de produits éligibles ; le réemploi reste un volet distinct. [3]

À engager : Identifier références et preuves fournisseurs ; suivre les dépenses par catégorie sans additionner mécaniquement réemploi et recyclé.

Consultation : valoriser la durée réellement obtenue

Les critères et conditions environnementaux des marchés publics concernés sont applicables depuis le 22 août 2026. Pour mobilier et fournitures, réparation, reprise et durée d'usage peuvent être documentées dans les offres. Les contrats déjà engagés conservent leur régime ; un objectif privé doit être contractualisé. [5] [6]

À engager : Définir les preuves à la livraison et à la reprise ; comparer coût et service sur une durée commune.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

Tester le circuit de factures

Vérifier plateforme, SIREN, adresses, avoirs et statuts ; traiter un cas complet de commande-réception-facture et documenter les rejets avant la clôture.

Sécuriser les preuves de circularité

Identifier les produits éligibles, leur origine et les attestations fournisseurs ; tenir les montants par catégorie et distinguer réemploi et intégration de recyclé.

Prévenir les retards de paiement

Nommer un responsable des litiges partiels, tracer réception et validation ; résoudre les erreurs de données sans ajouter arbitrairement des jours au délai légal.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Un premier échange pour cadrer vos priorités, comparer les offres et sécuriser vos engagements.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · liens cliquables · collecte 2026-11-01

[1] INSEE · IPC définitif septembre 2026 · 2026-10-15
[2] Ministère de l'Économie · Tout savoir sur la facturation électronique pour les entreprises · Date non indiquée sur la page
[3] Légifrance · Décret 2024-134 : réemploi, réutilisation et matières recyclées · 2024-02-23
[4] DGCCRF · Délais de paiement : règles à connaître · 2025-12-23
[5] Légifrance · Commande publique L2152-7 : critère environnemental · Version depuis 2026-08-22
[6] Légifrance · Commande publique L2112-2 : exécution environnementale · Version depuis 2026-08-22
[7] INSEE · IPC définitif août 2026 : observation antérieure comparable · 2026-09-15
[8] Ministère de l'Économie · Facturation électronique : premier bilan et difficultés d'interopérabilité · 2026-10-12

Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur anyway-consulting.fr